

COMMUNE de MIRANDE

ANNEXES SANITAIRES

EAUX USEES

1 – L’assainissement collectif

1.1 – L’état actuel

Le réseau d’assainissement est de type séparatif. Les effluents sont acheminés vers la station d’épuration située au Nord-Est de la ville, à l’Est du cimetière.

Le système d’assainissement de la commune comprend les éléments suivants :

- Réseau séparatif de collecte des effluents d’une longueur totale de 17 510 mètres,
- Une station d’épuration, située au lieu-dit «Régis» et réalisée en 1979 et renforcée en 2008. Celle-ci d’une capacité de 5 800 équivalents habitants (*pour une population actuellement raccordée de 3 250 Eq/hab.*) est équipée d’un traitement biologique par lits plantés de roseaux,
- Sept postes de refoulement.

Le réseau de collecte des eaux usées assure le transport des effluents par des canalisations de diamètre 150 ou 200 mm mais peut être ponctuellement de 100 ou 125 mm.

Le volume des boues évacuées est de 250 tonnes pour 2017 pour un volume annuel des eaux traitées de 238 895 m³. Le traitement de ces boues se fait par des lits de roseaux et évacuation vers des unités de valorisation tous les 5 ans.

1.2 – Les perspectives

Compte tenu de la présence des roseaux en limite des zones AU, sauf en secteur 2 AU, l’extension n’est pas nécessaire. Le raccordement des secteurs 1AU au réseau existant en limite est en capacité de recevoir les nouveaux effluents.

2 – L’assainissement autonome

Hors centre urbain, les constructions sont équipées d’un assainissement non collectif.

La Communauté de Communes «Cœur d’Astarac en Gascogne» est compétente en matière de contrôle de l’assainissement autonome. Cette compétence a été déléguée au Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V)